

Vendredi 15 Juillet

Attention : Seulement le site de Riaillé sera ouvert.

Journée repas	Matin	Après-midi	Repas

Semaine du 25 au 29 juillet

Mon enfant fréquentera le centre de : JOUE-SUR-ERDRE ou RIAILLE

	Journée repas	Matin	Après midi	Repas
Lundi 25 Juillet				
Mardi 26 Juillet				
Mercredi 27 Juillet				
Jeudi 28 Juillet				
Vendredi 29 Juillet				

Semaine du 22 au 26 Août

Mon enfant fréquentera le centre de : JOUE-SUR-ERDRE ou TEILLE

	Journée repas	Matin	Après midi	Repas
Lundi 22 Août				
Mardi 23 Août				
Mercredi 24 Août				
Jeudi 25 Août				
Vendredi 26 Août				

Vendredi 26/08 : spectacle à l'accueil de Joué/Erdre.

Nous nous chargerons du transport des enfants des Accueils de Teillé le matin mais il faudra venir chercher vos enfants le soir à Joué/ Erdre. Les horaires d'accueil restent inchangés : vous devez récupérer vos enfants au plus tard à 18h45.

Fiche complémentaire

N'hésitez pas à contacter votre CE ou le CCAS de votre commune pour obtenir des aides.

**3 centres : Joué-sur-Erdre, Teillé, Riaillé.
Places limitées sur chaque centre**

Journée : Arrivée entre 7h15 et 9h30.

Départ entre 16h30 et 18h45.

1/2 Journée : * matin sans repas : arrivée 7h15/9h30, départ à 11h45

*après midi sans repas : 13h30, départ 16h30/18h45

* matin avec repas : 7h15/9h30, départ 13h30

*après midi avec repas : 11h45, départ 16h30/18h45

Selon les articles b et g du règlement intérieur, uniquement les repas et gouters sont servis par le SIVOM. Un petit déjeuner peut-être servi à la demande pour un cout de 0€84.

Attention, les places sont limitées en fonction de la capacité d'accueil et du nombre de personnel encadrant justifié par la réglementation. Toutes nos sorties sont tenues au taux d'encadrement en fonction de l'âge des enfants et de l'activité prévue.

Facturation des activités :

L'accueil de loisirs est un service payant faisant l'objet d'une facturation, réalisée en fonction du quotient familial CAF ou MSA. Pour calculer le tarif qui vous sera appliqué personnellement, vous devez multiplier votre quotient familial par le taux d'effort ci-dessous:

Journée : 1.624 %, 1/2 Journée avec repas : 1.207%, 1/2 Journée sans repas : 0.880%,
- 10 % de réduction par enfant présent tous les jours de la semaine.
- 10% de réduction pour les familles ayant 3 enfants fréquentant l'accueil de loisirs.

Exemple tarifs selon QF	Journée	1/2 Journée avec repas	1/2 Journée sans repas
588	9.55 €	7.10€	5.17 €
1042	16.92€	12.58€	9.17 €

Pour plus de renseignements :

Service Enfance Jeunesse : 02.28.01.89.19 : sej@sivom-secteur-riaille.com

ALSH Joué/Erdre : 02.28.24.80.52 : accueiljoue@sivom-secteur-riaille.com

ALSH Teillé : 02.28.01.30.15 : alshvacancesete@gmail.com

ALSH Riaillé : 02.40.97.86.19 : accueilriaille@sivom-secteur-riaille.com

